fiche pratique RSO

LA charte DE L'ENGAGEMENT ECORESPONSABLE

Fédération Sportive et Culturelle de France

Elle permet de se faire connaitre, de développer de nouveaux projets porteurs de sens, avec l'appui de nouvelles ressources. L'association n'est plus qu'un lieu de pratique mais redevient un espace où le projet éducatif prend toute sa dimension sociétale. L'humain, le vivant sont au centre des préoccupations. Il s'agit d'accompagner un développement durable de l'association en sensibilisant les adhérents aux enjeux de demain et préparer ainsi les futurs dirigeants.

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Avant d'engager votre association dans la construction de la charte, la commission nationale préconise les 2 points suivants :

- Désigner un référent développement durable
- Engager l'association dans la démarche de la certification fédérale

SA DURÉE

Elle a une durée de 4 ans

SES ACTIONS

- Année 1 : 6 actions minimum
- Année 3 : ajout de 2 nouveaux engagements

	Engagements	Critères
Année 1	6	3 thèmes / 6 RSO dont la gouvernance
Année 2	Suivi	Bilan 1
Année 3 (n+2)	+ 2 Soit 8 engagements	Couvrant 1 ou 2 thèmes supplémentaires
Année 4 (n+3)	Renouvellement	Bilan 2

LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DE LA CHARTE

1. L'association transmet la liste de ses actions à la commission nationale DSE via le formulaire en ligne
2. Dans un délai de 15 jours, la commission nationale étudie les actions proposées
3. Une fois passé ce délai, deux cas de figures sont possibles
   - Validation directe par la commission nationale
   - Des améliorations sont nécessaires pour validation. Un accompagnement de la commission est alors mis en place.

LA VALORISATION DE LA CHARTE

- Une fois validée et entérinée la charte est mise en forme par les services du siège national.
- La charte est adressée au siège de l'association dans un délai de 1 mois à compter de sa validation
- Un courrier est adressé à la commune et à la communauté de commune par la FSCF afin de valider la charte.

CONTACT

Pour tout complément d'information ou aide à la prise en main du dispositif, contactez la commission nationale Démarche Sociétale et Environnementale (CNDSE) :

developpementdurable@fscf.asso.fr

Version 10.2023